

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2024

Ordre du jour :

- 1. Adoption de l'Addendum (suivi des pétitions en cours d'instruction)**
- 2. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique**
- 3. Divers**

*

Présents : M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel remplaçant M. André Bauler, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Dan Hardy, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori remplaçant Mme Claire Delcourt, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Nathalie Cailteux, Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Liz Braz, Mme Claire Delcourt, M. Meris Sehovic

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

1. Adoption de l'Addendum (suivi des pétitions en cours d'instruction)

• 4 prises de position du Gouvernement

La Commission des Pétitions prend acte des prises de position gouvernementale suivantes et ordonne leur transmission aux pétitionnaires respectifs :

- Pétition 3363 - *Défense du droit à la conscience individuelle face aux pressions idéologiques, sectaires et des groupes anti-occidentaux*

Prise de position du 18 novembre 2024 de la part de Madame la Ministre de la Justice

- Pétition 3248 - *Modification de « L.I.R. article 111 ».*

Prise de position du 22 novembre 2024 de la part de Monsieur le Ministre des Finances

- Pétition 3142 - *48 Dingoen fir d Ukrain*

Prise de position du 25 novembre 2024 de la part de Madame la Ministre de la Justice

- Pétition 3144 - *Militärdéngscht fir all Persoun, déi an CDD beim Staat kritt*

Prise de position commune du 4 décembre 2024 de la part de Madame la Ministre de la Défense et de Monsieur le Ministre de la Fonction publique

- **1 réaction d'un pétitionnaire quant à une prise de position gouvernementale**

La Commission des Pétitions prend acte de la réaction suivante et décide de l'envoyer à l'auteur de la prise de position :

- Pétition 3343 - *Aide militaire à des pays en guerre*

Réaction du pétitionnaire du 22 novembre 2024 à la prise de position commune de Madame la Ministre de la Défense et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

- **1 réaction d'un pétitionnaire quant à un avis de la Commission des Pétitions**

La Commission des Pétitions a procédé à une nouvelle analyse de recevabilité de la demande de pétition ordinaire suivante et confirmé sa décision initiale :

- Pétition 3289 - *EINFACHE PETITION gegen gravierende Regulations-Verstöße durch die C S S F (Commission de Surveillance du Secteur Financier)*

Réaction du pétitionnaire du 4 décembre 2024 à l'avis négatif concernant sa demande de pétition ordinaire

2. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique

- **8 DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission a traité l'ensemble des huit demandes de pétition ordinaire figurant à l'ordre du jour.

AVIS POSITIFS

Les pétitions ordinaires jugées recevables sont les suivantes : **3398, 3399, 3440, 3444, 3448, 3452 et 3454.**

La Commission des Pétitions décide d'adresser les pétitions ordinaires jugées recevables à Madame la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement, qui les fera parvenir aux membres du Gouvernement compétents pour une prise de position les concernant.

EN SUSPENS

La Commission des Pétitions constate que la pétition ordinaire n°3457 est particulièrement similaire à la pétition ordinaire n°3383. Dès lors, la prise de position demandée dans le cadre de la pétition ordinaire n°3383 répondra vraisemblablement aussi aux problématiques

soulevées dans la pétition ordinaire n°3457. Partant, la Commission des Pétitions a décidé de maintenir la pétition ordinaire n°3457 en suspens en attendant de recevoir la prise de position de Madame la Ministre de Justice relative à la pétition ordinaire n°3383.

○ **2 DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE PRÉCÉDEMMENT PLACÉES EN SUSPENS**

AVIS POSITIFS

Deux demandes de pétition publique avaient été placées en suspens en raison de demandes correspondantes similaires. Ces dernières n'ayant pas abouti, la Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique **3246** - Arrêt des abus de facturation du code CP1 aux patients de médecins.*

Dépôt: le 08.07.2024 à 20:44

Pétitionnaire: Monsieur Jean-Jacques Fleurot

- *Demande de pétition publique **3304** - Interdiction de l'application TikTok au Luxembourg*

Dépôt: le 16.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Ricardo Ribeiro

○ **1 DEMANDE DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉE**

La Commission a traité la demande de pétition publique reformulée figurant à l'ordre du jour.

AVIS POSITIF

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité de cette demande de pétition publique reformulée :

- *Demande de pétition publique **3341** - Meilleure Coexistence : Un Permis Obligatoire pour Devenir Propriétaire de Chien*

Dépôt: le 11.09.2024

Pétitionnaire: Madame Sonia Nejjoum

○ **33 NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE**

La Commission a traité l'ensemble des nouvelles demandes de pétition publique figurant à l'ordre du jour.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des treize demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique **3416** - -LU: Nee zu Open-Space-Büroen: Fir Aarbechtsberäicher, déi eis Gesondheet an eis Produktivitéit schützen / -FR: Non aux open spaces: pour des espaces de travail qui protègent notre santé et notre productivité / -AN: No to Open Spaces: For Workspaces That Protect Our Health and Productivity*

Dépôt: le 22.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Kevin de Oliveira

- *Demande de pétition publique **3418** - Demande de candidature pour devenir un état-membre du BRICS*

Dépôt: le 23.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Roman Kurilow

- *Demande de pétition publique **3426** - Salaire pour les aidants familiaux de personnes gravement handicapées*

Dépôt: le 27.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Jean-Francis Covi

- *Demande de pétition publique **3428** - Autorisation des salariés à se rendre aux rendez-vous médicaux sans prise de congé*

Dépôt: le 28.10.2024

Pétitionnaire: Madame Susana Bernardo

- *Demande de pétition publique **3431** - Fir e bessert Versteesdemech am Verkéier : En zousätzleche Volet fir den theoretischen a praktesche Permis (Fürerschäin), wat dem Émgang mat Cyclisten am Verkéier ugeet.*

Dépôt: le 29.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Camille Muller

- *Demande de pétition publique **3436** - Automatische anpassung der Steuertabelle bei jeder anfallender Indexerhöhung.*

Dépôt: le 05.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Giuseppe Gambuto

- *Demande de pétition publique **3438** - Demande de mise en place d'une loi sur le logement public pour les travailleurs transfrontaliers basée sur le modèle Singapourien.*

Dépôt: le 10.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Diogo Vasconcelos

- *Demande de pétition publique **3441** - Pour la semaine de 4 jours au Luxembourg : 40 heures en 4 jours pour plus de flexibilité et de bien-être*

Dépôt: le 12.11.2024

Pétitionnaire: Madame Sonia Nejjour

- *Demande de pétition publique **3442** - Grenzkontrollen fir an Letzebuerg eran*

Dépôt: le 12.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Johnny Vael

- *Demande de pétition publique **3445** - Verbot der Nutzung von Tieren beim Betteln!*

Dépôt: le 15.11.2024

Pétitionnaire: Madame Laurence Wolter

- *Demande de pétition publique **3450** - Non aux accords Mercosur*

Dépôt: le 20.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Alexandre Diels

- *Demande de pétition publique **3453** - Wehrpflicht: Ein Dienst für Luxemburg! Obligatorischer Militärdienst: Für die Sicherheit und den Zusammenhalt unseres Landes*

Dépôt: le 25.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Romain Braun

- *Demande de pétition publique **3461** - Pour une égalité des chances dans la fonction publique : Ouvrons les portes aux ressortissants des pays tiers*

Dépôt: le 29.11.2024

Pétitionnaire: Madame Chahine Ben Aziza

Échange de vues

Dans le cadre de l'analyse de recevabilité de la demande de pétition publique **3426** - *Salaire pour les aidants familiaux de personnes gravement handicapées*, Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) rappelle que le futur Règlement de la Chambre des Députés interdira de déposer une pétition pour le compte d'une association. Néanmoins, puisque le nouveau texte n'est pas encore en vigueur et que d'autres pétitions signées au nom d'une association ont été jugées recevables, l'oratrice propose de ne pas refuser ladite pétition pour ce motif. Après discussion, les membres de la Commission approuvent cette décision.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des huit demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique **3415** - Verhinderung der Abschaffung des Tokens*

Dépôt: le 22.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Sam Louis

Motivation :

Der Antrag auf eine öffentliche Petition ähnelt im Wesentlichen der öffentlichen Petition **3193** – *Den Token Luxtrust soll weiterhin bestehen bleiben*, eingereicht am 28. Mai 2024.

Folglich ist dieser Antrag auf eine öffentliche Petition unzulässig aufgrund von Artikel 166, Absatz 3, Unterabsatz 2, der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer, der besagt, dass eine Petition, die auf der Website der Kammer eingereicht wurde, innerhalb eines Jahres nach ihrer Einreichung nicht erneut eingereicht werden kann.

- *Demande de pétition publique **3421** - Augmentation du chèque service.*

Dépôt: le 24.10.2024

Pétitionnaire: Madame Melina Trindade

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique **2990** – *Augmenter le montant du chèque service*, déposée le 18 décembre 2023.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

- *Demande de pétition publique **3424** - Fir ee méi schnellt Remboursement vun de Mémoires d'Honoraires sâitens der CNS*

Dépôt: le 26.10.2024

Pétitionnaire: Madame Corinne Battista

Motivation :

Et huet sech erausgestallt, datt de Sujet vun der Ufro fir eng ëffentlech Petitioun änlech ass ewéi dee vun der ëffentlecher Petitioun **3043** – *Just Differenz beim Dokter bezuelen*, déi den 31. Januar 2024 deposéiert gouf.

Deementspriedend ass dës Ufro fir eng ëffentlech Petitioun net recevabel wéinst dem Artikel 166, Paragraf 3, Alinea 2, vum Reglement vun der Chamber dee virgesäit, datt eng Petitioun déi um Site vun der Chamber deposéiert gouf, am Laf vum Joer no hirer Aféierung net erëm eragereecht ka ginn.

- *Demande de pétition publique **3435** - Reconnaissance de la nargolespy tipe 2 dans les politiques de la santé publique autent que maladie invalidité*

Dépôt: le 04.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Telmo José Letra Da Silva

Motivation :

Le présent pétitionnaire a déjà déposé deux demandes de pétition publique **3320** – *Je voudrais que ma maladie la nargolespy tipe 2 devienne une maladie protéger par la santé et sois une maladie une invalidité parceque porte cette maladie dans ce nouveau mode et insupportable impossible à vivre je demande une pension invalidité pour cette maladie très rare et pas comprise du monde médical* et **3374** – *Reconnaissance de ma maladie nargolespy type 2 autent que maladie invalidité* sur le même sujet le 13 août et le 28 septembre 2024 respectivement. La Commission des Pétitions lui a, à chaque fois, adressé une demande de reformulation ainsi qu'une invitation à prendre contact avec un écrivain public dans le cadre de la rédaction de la reformulation.

Le pétitionnaire n'a jamais fait parvenir une reformulation de ses demandes de pétition publique à la Commission des Pétitions, mais s'est borné à soumettre plusieurs pétitions dont le texte ne répond pas aux critères de forme applicables aux pétitions publiques.

- *Demande de pétition publique **3437** - Introduction d'un Nightbus pendant les weekends qui va jusqu'à Septfontaines*

Dépôt: le 07.11.2024

Pétitionnaire: Madame Muusol Tane Ta Mufi Dem

Motivation :

La présente demande de pétition publique est irrecevable parce qu'elle a trait à une compétence communale. Partant, elle est transmise à la Commune de Habscht.

- *Demande de pétition publique **3447** - 13ten mount fier Rentner*

Dépôt: le 17.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Eric Mossong

Motivation :

Et huet sech erausgestallt, datt de Sujet vun der Ufro fir eng ëffentlech Petitioun änlech ass ewéi dee vun der ëffentlecher Petitioun **3150** – *Demande d'une 13ème rente de pension annuellement*, déi den 23. Abrëll 2024 deposéiert an den 13. November 2024 debattéiert gouf. Deementspriedend ass dës Ufro fir eng ëffentlech Petitioun net recevabel wéinst dem Artikel 166, Paragraf 3, Alinea 2, vum Reglement vun der Chamber dee virgesäit, datt eng Petitioun déi um Site vun der Chamber deposéiert gouf, am Laf vum Joer no hirer Aféierung net erëm eragereecht ka ginn.

- *Demande de pétition publique **3449** - Augmentation du salaire minimum qualifié*

Dépôt: le 19.11.2024

Pétitionnaire: Madame Donika Beciri

Motivation :

La présente demande de pétition publique est excessivement brève et ne comporte aucune motivation de l'intérêt général.

- *Demande de pétition publique **3451** - Interdiction de toute campagne vaccinale nationale avec des produits encore en phase d'études cliniques.*

Dépôt: le 20.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur David Broman

Motivation :

La présente demande de pétition publique relate de fausses informations et des informations ne pouvant être vérifiées.

Échange de vues

Dans le cadre de l'analyse de recevabilité de la demande de pétition publique **3435** - *Reconnaissance de la nargolespy tipe 2 dans les politiques de la santé publique autent que maladie invalidité*, Monsieur le Député Maurice Bauer (CSV) suggère d'envisager pour la Chambre une offre de services d'un écrivain public afin de venir en aide aux pétitionnaires qui rencontrent des difficultés pour rédiger une pétition. Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) approuve cette idée tout en précisant qu'une liste d'écrivains publics (associations et individus) est disponible sur le site Internet des pétitions et quelle est envoyée aux pétitionnaires en cas de besoin. Cette idée sera néanmoins proposée à la Chambre.

Dans le cadre de l'analyse de recevabilité de la demande de pétition publique **3451** - *Interdiction de toute campagne vaccinale nationale avec des produits encore en phase d'études cliniques*, Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) émet des doutes quant à la véracité des allégations mentionnées dans la motivation de l'intérêt de la pétition. Madame la Députée Corinne Cahen (DP) est du même avis et fait remarquer que l'époque de la pandémie était une période exceptionnelle et que les vaccins représentaient alors un des seuls moyens pour sortir de cette pandémie. Elle regrette vivement ces insinuations très négatives. Monsieur le Député Maurice Bauer (CSV) partage cet avis, mais il pense néanmoins qu'il ne faudrait pas refuser cette demande de pétition publique qui traduit les préoccupations d'un individu. Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) souligne que les faits mentionnés par le pétitionnaire doivent en effet être attestés et reformulés, mais que le pétitionnaire est en droit de déposer cette pétition.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) fait remarquer qu'il existe bel et bien une autorité de régulation et que les fausses allégations du pétitionnaire risquent d'inciter les gens à ne plus utiliser de médicaments nécessaires à leur santé. Madame la Députée Corinne Cahen (DP) insiste sur le fait que ces fausses allégations vont à l'encontre de la crédibilité du gouvernement et des institutions et qu'il faudrait refuser cette demande de pétition publique. Madame la Députée Simone Beissel (DP) rappelle quelques faits qui contredisent les propos du pétitionnaire.

Etant donné que les discussions dans le cadre de cette demande de pétition publique montrent une absence de consensus quant à sa recevabilité, Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) propose de soumettre celle-ci au vote. A l'exception de Messieurs les Députés Marc Goergen (Piraten) et Dan Hardy (ADR) qui se sont abstenus, les autres membres présents se sont prononcés en majorité pour le refus de cette demande de pétition publique.¹

À REFORMULER

¹ A noter que MM les Députés Maurice Bauer (CSV) et Paul Galles (CSV) n'étaient pas présents au moment du vote.

La Commission des Pétitions a émis une demande de reformulation à l'égard des douze demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique **3419** - Uniformiser les taux de l'impôt commercial communal*

Dépôt: le 24.10.2024

Pétitionnaire: Monsieur Jacobus Christoffel Van Tonder

Motivation :

- Le terme « exprimation » est à remplacer par celui de « expression », si le pétitionnaire souhaite le conserver.

- La Commission des Pétitions comprend que le pétitionnaire demande que l'ICC soit le même à travers l'ensemble des communes du pays ou, au moins, que son taux soit limité. Cependant, le calcul tel que présenté dans la motivation de l'intérêt général est excessivement complexe pour un texte destiné au grand public. Le pétitionnaire est dès lors invité à supprimer le calcul dans la motivation de l'intérêt général dans la mesure où les exemples cités (Ville de Luxembourg et Pétange) suffisent à comprendre l'argument mentionné.

- *Demande de pétition publique **3425** - Justificatifs aux droits à l'allaitement*

Dépôt: le 27.10.2024

Pétitionnaire: Madame Estelle Pereira

Motivation :

- La Commission des Pétitions estime que le texte de la demande de pétition est confus. Selon sa compréhension, le souhait de la pétitionnaire serait qu'à l'avenir, un employeur puisse exiger un « certificat d'allaitement » de la part de la crèche ou de la nourrice lorsqu'une salariée demande de pouvoir bénéficier du temps d'allaitement. Toutefois, la Commission n'est pas certaine de cette compréhension. Partant, elle demande à la pétitionnaire de bien vouloir clarifier sa revendication dans la motivation de l'intérêt général.

- L'intitulé, également, devrait mieux rendre compte de la revendication. Sans aucune obligation d'acceptation, l'intitulé pourrait par exemple être reformulé de la façon suivante : « Pour l'exigence de justificatifs dans le cadre du temps d'allaitement ».

- *Demande de pétition publique **3427** - Einführung des „Housing First“-Programms zur Unterstützung obdachloser Menschen.*

Dépôt: le 27.10.2024

Pétitionnaire: Madame Céline Miltgen

Motivation :

Der Petitionsausschuss macht die Petentin darauf aufmerksam, dass es in Luxemburg bereits „Housing First“-Programme gibt, insbesondere in der Stadt Luxemburg. Daher ist es nicht richtig, in der Überschrift von „Einführung“ zu sprechen. Die Kommission fordert die Petentin daher auf, diesen Begriff im Titel und im Ziel der Petition durch den Begriff „Ausbau“ zu ersetzen.

- *Demande de pétition publique **3433** - Annulation de la nouvelle structure tarifaire pour le transport de électricité*

Dépôt: le 02.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Bastien Schils

Motivation :

- La dernière phrase de la motivation de l'intérêt général doit être supprimée en ce qu'elle n'emploie pas un vocabulaire adapté aux pétitions.

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général et l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. Le but de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.).

- *Demande de pétition publique **3439** - Schließung des Cafés um 22:00/ totale Isolierung des Cafés*

Dépôt: le 11.11.2024

Pétitionnaire: Madame Sandra Domingues Pires

Motivation :

Beim Lesen des Textes des Petitionsantrags ist es nicht klar, ob die Schließung von Cafés um 22 Uhr oder ihre Isolierung nur in der Stadt Luxemburg oder im ganzen Land gelten soll. Im ersten Fall wird Ihr Petitionsantrag an die Stadt Luxemburg weitergeleitet. Im zweiten Fall bittet der Petitionsausschuss die Petentin, das Beispiel „Bonnevoie-Nord“ zu entfernen.

- *Demande de pétition publique **3443** – Interdiction à Luxair de donner aux passagers aériens des couteaux et fourchettes en fer pour le service à bord*

Dépôt: le 14.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Cheikh Laurent Tall

Motivation :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général et l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. Le but et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.).

- Une pétition ne peut porter exclusivement sur une société. La Commission des Pétitions demande dès lors au pétitionnaire de ne pas citer Luxair et de viser l'ensemble des compagnies aériennes.

- Enfin, les ustensiles de cuisine auxquels le pétitionnaire fait référence sont vraisemblablement en métal et non en fer. La Commission des Pétitions invite le pétitionnaire à corriger cela dans l'intitulé et le but de sa demande de pétition.

- *Demande de pétition publique **3455** - Améliorer la sécurité au passage piéton 12 Rue Guillaume J.Kroll.*

Dépôt: le 28.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Thibaut Ruidant

Motivation :

La Commission des Pétitions attire l'attention du pétitionnaire sur le fait que les passages pour piétons relèvent d'une compétence communale quand bien même ils sont placés sur une route nationale. Partant, le pétitionnaire est invité à préciser dans l'intitulé de la pétition de quelle rue Guillaume J. Kroll il s'agit, étant donné qu'il en existe plusieurs dans le pays, afin que la Commission puisse déterminer la commune concernée et lui faire part de la demande de pétition publique.

- *Demande de pétition publique **3456** - Commercialiser le carburant HVO100 pour le grand public*

Dépôt: le 28.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Marc Schreiber

Motivation :

Une pétition publique doit contenir le moins de fautes d'orthographe possible afin de garantir sa compréhension par le grand public. Partant, la Commission des Pétitions invite le pétitionnaire à revoir le texte de sa pétition sur ce point.

- *Demande de pétition publique **3458** - Encadrement des indexations de loyer pour les bails commerciaux.*

Dépôt: le 28.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Moulay Othmane Alaoui Rizq

Motivation :

- Le terme « encadrement » dans l'intitulé de la pétition n'est pas suffisamment précis. La Commission des Pétitions propose au pétitionnaire, sans aucune obligation d'acceptation de sa part, de le remplacer par celui de « limitation ou suppression ».
- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général et l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) et la référence à la situation personnelle.

- *Demande de pétition publique **3459** - Egalité financière pour tous les orphelins.*

Dépôt: le 28.11.2024

Pétitionnaire: Madame Patrizia Palumbo

Motivation :

- Une pétition publique doit contenir le moins de fautes d'orthographe possible afin de garantir sa compréhension par le grand public. Partant, la Commission des Pétitions invite la pétitionnaire à revoir le texte de sa pétition sur ce point.
- Une pétition publique ne peut poursuivre des revendications contraires aux Droits de l'Homme. Partant, il n'est pas possible de faire une distinction entre les enfants dits « légitimes » et ceux dits « naturels », ainsi qu'entre les enfants nés au Luxembourg et ceux qui ne le sont pas. Il est donc demandé à la pétitionnaire de modifier ces passages.
- L'intitulé de la pétition ne renvoie pas suffisamment à la revendication poursuivie dans la pétition. La pétitionnaire pourrait, par exemple, le remplacer par la dernière phrase du premier paragraphe de la motivation de l'intérêt général : « Revalorisation et mise à niveau des conditions d'attribution de la pension d'orphelin ».

- *Demande de pétition publique **3460** - Droits des Papas en cas de séparation*

Dépôt: le 28.11.2024

Pétitionnaire: Monsieur Tristan Demange

Motivation :

- La pétition publique ne présente pas de revendications suffisamment claires. Le pétitionnaire est invité à préciser davantage ce qu'il entend par « droits des Papas » aussi bien dans l'intitulé que dans le but de sa demande de pétition publique.
- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général et l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) et la référence à la situation personnelle.

- *Demande de pétition publique **3462** - Route Hoesdorf vers Reisdorf N10*

Dépôt: le 29.11.2024

Pétitionnaire: Madame Cátia Leite Castro

Motivation :

- L'intitulé de la pétition ne renvoie pas suffisamment à la revendication défendue. Il est proposé à la pétitionnaire, sans aucune obligation d'acceptation de sa part, de le reformuler de la façon suivante : « Pour la réouverture de la route N10 de Hoesdorf vers Reisdorf ».
- Une pétition publique doit contenir le moins de fautes d'orthographe possible afin de garantir sa compréhension par le public. En l'espèce, la présente demande de pétition est difficilement compréhensible et doit être reformulée.

Échange de vues

Dans le cadre de l'analyse de recevabilité de la demande de pétition publique **3419** - *Uniformiser les taux de l'impôt commercial communal*, Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) est d'avis que même si l'intitulé est compréhensible, la formulation de la motivation de l'intérêt général ainsi que le calcul mentionné le sont beaucoup moins. Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) comprend l'objectif de cette pétition et il pense que les personnes concernées par le paiement de cet impôt saisiront nécessairement la motivation de la pétition. Monsieur le Député Maurice Bauer (CSV) comprend également l'idée de cette pétition qui est un souhait d'harmonisation de l'impôt commercial, et il est d'avis qu'il faudrait au moins demander une reformulation du terme « *exprimation* » dans la motivation de l'intérêt général. Monsieur le Député Ben Polidori (LSAP) suggère de demander au pétitionnaire de vérifier ses chiffres.

Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) ainsi que les membres de la Commission s'accordent pour noter que la formule du calcul telle que présentée semble complexe et qu'une reformulation de la motivation sans devoir rentrer dans des calculs compliqués serait plus simple et compréhensible pour le grand public.

Dans le cadre de l'analyse de recevabilité de la demande de pétition publique **3427** - *Einführung des „Housing First“-Programms zur Unterstützung obdachloser Menschen*, Madame la Députée Corinne Cahen (DP) est d'avis que le terme « *Einführung* » (*introduction*) est incorrect, car il existe bel et bien des programmes « *Housing First* » dans plusieurs endroits du pays. L'oratrice fait remarquer que le Luxembourg se place d'ailleurs en bonne position au niveau international quant à l'introduction de telles mesures sociales. Elle pense donc qu'il faudrait reformuler ce terme.

3. Divers

Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) indique que la prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu dans le courant du mois de janvier 2025.

Procès-verbal approuvé et certifié exact